

droit des separations de bien en union libre avec 2 enfants

Par nikibobi, le 01/02/2011 à 13:33

je vis en union libre avec une femme depuis 20ans, on a eu 2 enfants nous avons achete des biens immobilliers qu'on a mis a son non par prudence. nous avons decidé de se separer. comment faire valoir mes droits pour la separation des biens?...

Par Domil, le 01/02/2011 à 15:58

La prudence va vous couter chère. Vous allez devoir prouver avoir participé à l'acquisition des biens et passer par le TGI donc avocat obligatoire. Commencez donc par prendre un avocat